

SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM, GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André PANNEFIEU Jean-Paul, VEY Patrick

Absent représenté : Melle AVOUAC Sophie (procuration donnée à MOUNIER Michel), MM DIDIERJEAN Renaud (procuration donnée à GALLAND Alain), GIRAUD Christophe (procuration donnée à ARCIS Michel), Mme VAGGIANI Renée (procuration donnée à BERRY Josette).

MM MARCON Maurice a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Votes pour : 13	
Contre : 2	<i>J.BERRY</i>
Abstentions : 4	<i>P.CRESPIY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, A. NICOLAS</i>

Présentation des différentes réunions

- **Conseil d'Administration au Collège Laurent Eynac** : André NICOLAS présente l'évolution des effectifs. Il précise qu'il est intervenu devant l'assemblée générale du Conseil Générale pour que le projet d'aménagement au sein du collège d'un local pour les assistantes sociales du réseau soit abandonné. Il explique avoir invoqué les problèmes de confidentialité et de cohabitation. Il ajoute qu'une telle structure aura tout à fait sa place dans le pôle administratif et de santé qui va être créé dans le bâtiment de l'actuelle maison de retraite. Monsieur le Maire le remercie d'avoir appuyé les démarches entreprises par la municipalité et estime que le bon sens l'a emporté dans cette affaire puisque le Conseil Général a pris en compte les différentes remarques de la commune et l'avis du Conseil d'Administration du Collège. Il ajoute que le coût de l'opération très élevé constituait un autre argument de poids. André Nicolas précise qu'en effet un budget de 150.000 € avait été alloué pour ce projet.
- **Conseil Communautaire 11 février** : Didier CHAZALON indique que lors du dernier Conseil Communautaire qui s'est déroulé au Monastier, il a été surpris par le fait que la question de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement ait été mise au vote. Il estime qu'un tel sujet aurait mérité davantage d'explications et aurait dû être débattu en Conseil Municipal.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle bâtie sise section AC n° 3 (Av des Ecoles),
 - Vente d'une parcelle non bâtie sise section A n° 1896 (Les Près du Villard),
- A l'unanimité, la commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Travaux abbatiale** : la Direction Régionale des Affaires Culturelles propose qu'un diagnostic détaillé sur l'état de l'abbatiale soit effectué avant d'entreprendre des travaux importants, travaux d'urgence d'une part mais aussi de simple entretien. Elle propose de lancer une étude dont le coût est estimé à 30 000 € HT afin de planifier un programme de restauration. Une subvention de 38,40 % peut être accordée et la DRAC demande au Conseil de se prononcer sur ce sujet. Des subventions peuvent également être sollicitées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional, une part incombant à la commune. Considérant que cette étude constituera une étape incontournable précédant le lancement de travaux nécessaires de préservation d'un édifice majeur, le Conseil approuve cette proposition :

Votes pour : 16 Abstentions : 3	<i>P. CRESPI, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU,</i>
------------------------------------	--

- **Projet lotissement** : Didier CHAZALON présente un projet de lotissement émanant d'un particulier. Cette personne a contacté un bureau d'études et devait transmettre un courrier au Conseil demandant à la Municipalité de s'engager, comme l'exige la loi pour les terrains urbanisables, à alimenter son terrain en eau et à le raccorder au réseau d'assainissement collectif. En dépit du fait que ce document n'est pas parvenu en Mairie à ce jour, Didier CHAZALON demande que le Conseil se prononce sur un accord de principe pour que la commune s'engage officiellement à répondre à ses attentes. A l'unanimité, le Commune s'engage à amener l'eau et l'assainissement en bordure de parcelle. Il est précisé qu'une servitude d'intervention sur le réseau public d'assainissement devra être incluse dans l'acte notarié au moment de la vente, puisque le réseau d'assainissement collectif traverse le terrain considéré.

- **Modification statuts du SICALA**

Monsieur le Maire explique que, lors de sa séance du 17 décembre, le Comité Syndical du SICALA a délibéré favorablement sur la modification de l'article 1 de ses statuts quant au retrait des communes de Saint Préjet-d'Allier et de Monistrol d'Allier. Il demande au Conseil de se prononcer sur ce retrait. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve cette modification des statuts.

- **Comptes administratifs et de gestion**

Régis LAC présente les comptes administratifs. André NICOLAS ne souhaite pas remettre en question ces derniers mais indique qu'il s'abstiendra car il estime que les résultats obtenus cette année tendent à démontrer que l'augmentation des impôts votée il y a quelque temps n'était pas indispensable. Eric ANDRIEU souhaite savoir pour sa part pourquoi le montant budgétisé pour le carburant est largement supérieur aux sommes réellement utilisées. Régis LAC précise que le tractopelle et d'autres engins ont moins fonctionné que prévu. Monsieur le Maire ajoute qu'une marge de sécurité indispensable est conservée au moment de la préparation du budget prévisionnel, ceci afin d'éviter les mauvaises surprises. Il ajoute que dans le domaine des énergies et des combustibles, la fluctuation incessante des cours rend toute prévision difficile.

Monsieur le Maire quitte ensuite la séance pour que le vote des Comptes Administratifs puisse être effectué. Alain GALLAND est nommé pour faire procéder au vote.

Les comptes administratifs sont approuvés :

Votes pour : 11 Abstentions : 6	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU, A NICOLAS,</i>
------------------------------------	---

Les comptes de gestion sont ensuite présentés et approuvés à l'unanimité.

- **Budgets primitifs eau, assainissement, photovoltaïque**

Régis LAC présente les budgets primitifs par secteur.

Les budgets sont approuvés :

Budget eau :

Votes pour : 14 Contre : 5	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU,</i>
-------------------------------	--

Budget assainissement :

Votes pour : 14 Contre : 5	<i>P.CRESPY, J.BERRY, JP. PANNEFIEU, E. ANDRIEU,</i>
-------------------------------	--

Budget photovoltaïque : approuvé à l'unanimité

- **Bureau d'Etudes lotissement**

Le bureau d'études AB2R, moins disant, est retenu pour un montant de 30 930 € HT.

- **Nom du lotissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nom doit être donné au futur lotissement avant son lancement. Il demande si quelqu'un a une proposition à faire. Aucun nom n'étant proposé, Monsieur le Maire suggère que le lotissement porte le nom de « Paul SEJOURNE », architecte célèbre qui a réalisé le viaduc de la Recoumène. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Prêt lotissement**

Régis LAC explique que les taux d'intérêt ont baissé et qu'il est parvenu à négocier un taux inférieur pour l'emprunt du futur lotissement. Le taux final sera de 2.98 € au lieu de 4.07, sans pénalité. Le Conseil approuve à l'unanimité ce changement de taux.

- **Pose des compteurs d'eau**

Monsieur le Maire indique que des compteurs gelés ont été changés par des plombiers à la demande de particuliers. Ces compteurs d'eau ne peuvent être facturés par la commune puisqu'aucun tarif n'a été fixé. Monsieur le Maire demande au Conseil de se positionner sur cette question. Didier CHAZALON estime que la gestion des compteurs d'eau relève de la compétence exclusive du Service Technique et que la commune est responsable des compteurs posés qui restent sa propriété et de leur bon fonctionnement. Il ajoute que le Service Technique devra quand même intervenir pour plomber les compteurs en question et pose à nouveau la question de la responsabilité. En

conséquence, après discussion, le Conseil souhaite rappeler que seul le Service Technique est habilité à poser et à intervenir sur les compteurs d'eau sur le réseau géré par la Commune. L'intervention du Service Technique devra être facturée dans tous les cas.

- SCOT

Le Pays du Velay va mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) l'an prochain. Ce schéma va entraîner une réflexion à l'échelle du Pays du Velay sur des questions diverses (urbanisme - transports - ...). La Communauté de Communes a souhaité adhérer au SCOT afin de pouvoir être associée aux débats et avoir la possibilité de défendre son point de vue. La Commune doit pour cela se prononcer et accepter qu'elle prenne la compétence « SCOT ». Le Conseil approuve à l'unanimité.

- Postes de saisonniers

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer des postes de saisonniers :

- **à la piscine municipale : 5 postes contractuels**
 - Un poste de chef de bassin et un poste de surveillant de baignade,
 - Un poste de régisseur pour l'accueil et l'entretien
 - Deux postes agent d'accueil et l'entretien
- **Au secrétariat :**
 - Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet, du 18 juillet au 18 septembre indice brut 310/majoré 306

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Révision PLU

Maire rappelle que deux demandes de révision simplifiée du PLU ont été déposées sur les secteurs de la Rousselle et des Rascoux Hauts. Il présente les projets des deux particuliers concernés. Le Conseil approuve ces demandes de révisions en émettant toutefois des réserves. Si les projets présentés sont recevables et semblent tenir compte du contexte local, le Conseil souhaite rappeler aux pétitionnaires que des études de sol devraient être réalisées afin d'obtenir des garanties sur la stabilité des terrains dans les zones considérées.

Votes pour : 16 Contre : 3	<i>P. CRESPIY, JP. PANNEFIEU, A. NICOLAS</i>
-------------------------------	--

- Coupures nocturnes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la question des coupures de l'éclairage public urbain avait déjà été évoquée lors d'un précédent conseil. L'idée était de réduire les dépenses d'électricité de la commune et d'anticiper ainsi les hausses annoncées du coût de l'énergie, mais aussi de préserver l'environnement en coupant l'éclairage public dans certains secteurs du bourg, au moment où cet éclairage est le moins utile. Il propose de faire un essai de 2 heures à 4 heures du matin en semaine dans le bourg. Michel MOUNIER précise qu'il faut pour cela installer des horloges hebdomadaires à chaque commande. Des devis seront demandés et présentés au prochain conseil.

- Demandes de subventions

Monsieur le Maire présente deux demandes de subventions émanant d'associations extérieures à la commune. En application de la règle établie, le Conseil refuse à l'unanimité.

Dates diverses

- AG Transcévenole le dimanche 26 Février à 9 heures 30.
- Conférence de Marc Piguet le vendredi 2 Mars à 20 heures.
- Commission Associations : samedi 3 Mars à 11 heures.

Prochain conseil le 29 mars 2012 à 20h.

La séance est levée à 22h30.